



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Washington, le 9 avril. — Le sénat, dans sa séance du 3, a adopté, à la majorité de 32 voix contre 7, une résolution portant qu'aucun individu qui a été élu deux fois président des Etats-Unis ne sera éligible de nouveau.

Dans la chambre des représentans, la résolution suivante a été proposée le 4 par M. Buchanan, et il a été ordonné qu'elle serait prise en considération :

« Résolu que, quoique cette chambre envisage les républiques de ce continent avec les plus sincères sentimens d'intérêt et d'amitié, et ne verrait pas avec indifférence l'intervention hostile d'aucune puissance européenne contre leur indépendance; cependant elle ne juge pas convenable de se départir de la politique de ce pays depuis long-tems établie, en contractant une alliance offensive et défensive avec aucune nation, par laquelle le peuple des Etats-Unis se priverait du pouvoir d'agir librement, dans une crise, comme leur propre honneur et leur politique pourraient alors le dicter. »

### ANGLETERRE.

Londres, le 9 mai. — Des lettres de Carthagène, du 3 mars, annoncent que la forteresse de Callao s'est rendue le 23 janvier.

La capitulation avait été signée la veille; elle comprend 31 articles; une amnistie est accordée aux habitans pour leur conduite antérieure; la garnison et les fonctionnaires publics ont l'option de se faire conduire en Espagne sur les bâtimens anglais aux frais de la république, ou de rester sur son territoire.

La demande que les principaux officiers et fonctionnaires qui voudraient rentrer au service de la république, fussent admis, conservant leur rang respectif, a été rejetée.

La demande que la république du Pérou se chargeât des obligations et dettes contractées par le gouverneur depuis qu'il a pris possession de la forteresse, le 29 février 1824, a également été rejetée.

La sûreté des propriétés personnelles est assurée, et il est accordé six mois pour en opérer la vente.

Toute interprétation douteuse sera expliquée en faveur des débiteurs.

Callao est à 2 lieues S. O. de Lima, à qui elle sert de port.

La Gazette de Londres, du 6, contient l'ordre du conseil qui ordonne la mise à exécution, à dater du 5 avril dernier, de la convention de réciprocité conclue avec la France, au sujet des droits de tonnage et autres, à exiger dans les ports des deux puissances, sur les vaisseaux de leurs sujets respectifs.

La même gazette contient un ordre du conseil qui prolonge pour six mois, à dater du 3 mai, la défense d'exporter de la France ou du salpêtre, des armes et munitions, aux ports situés sur la côte d'Afrique ou au-delà du détroit de Gibraltar, sans licence ou permission.

Le 7 tout était rentré dans l'ordre à Manchester. Le rassemblement d'une force considérable dans les contrées qui avoisinent cette ville, et en même temps le bel exemple de bienfaisance donné par le monarque et par son peuple, ont fait la plus favorable impression sur l'esprit et la conduite de la population manufacturière.

### CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 8.

M. Hume a présenté, au nom de plusieurs armateurs et marins une pétition tendante à supprimer la presse des matelots. L'honorable membre est convenu avec les pétitionnaires que ce mode d'équiper nos vaisseaux, qui a été beaucoup de rudesse et d'injustice. Ce système, maintenant que le traité est prohibé, est le stigmate le plus flétrissant de notre caractère national. L'orateur a fait observer que la guerre d'Amérique fut en grande partie causée par cette pratique. La pétition a été mise sur le bureau et l'impression a été ordonnée.

Dans une séance précédente, le bill concernant l'enregistrement des étrangers a été lu une troisième fois et a passé.

### FRANCE.

Paris, le 27 mai. — C'est à tort que la Quotidienne a annoncé que M. le baron Gérard était menacé de perdre la vue; ce peigne célèbre a en effet une ophthalmie assez grave, mais qui n'a jamais présenté de danger réel, et qui touche maintenant à sa fin.

La Gazette de Lyon annonce que M. le vicomte de Châteaubriand, arrivé dans cette ville, y sera retenu quelque tems par la disposition de son épouse, avec laquelle il se propose de faire un voyage en Suisse.

Le Journal des Débats rapporte ce qui s'est passé dans cette ville au concert donné en faveur des Grecs. Des places d'hommes avaient été réservées pour les dames qui ont fait des quêtes à domicile, et un siège avait également été préparé pour M. de Châteaubriand. Après la première partie du concert, un spectateur s'est avancé vers le noble pair, et lui a adressé, avec beaucoup d'émotion, quelques paroles auxquelles M. de Châteaubriand a répondu qu'il se félicitait de se trouver au sein d'une ville où la cause de l'humanité, celle de la religion et toutes les saintes causes faisaient palpiter tous les cœurs. « Les Lyonnais, a-t-il ajouté, ont éprouvé les mêmes malheurs que les Grecs supportent avec tant de courage; ils ont donné les mêmes exemples d'héroïsme, il leur appartenait de secourir ces martyrs de la foi. »

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 mai.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale du projet de loi sur les substitutions.

M. Benjamin Constant a la parole :

L'orateur entre en matière, en posant les trois questions suivantes :

L'industrie et la propriété du sol sont-elles en lutte et en hostilité ?

Est-il désirable pour un pays, que la propriété territoriale soit concentrée dans les mains d'un petit nombre de grands propriétaires ?

Enfin, les substitutions sont-elles favorables, soit à la propriété comme ajoutant à la valeur, soit aux propriétaires comme les maintenant dans un état d'aisance ?

Il poursuit : Ceux dont tous les souvenirs se rattachent à l'époque où la propriété foncière était seule honorée, où toutes les spéculations commerciales étaient une dérogeance, où l'industrie était reléguée dans une sphère subalterne, et où vivre noblement, c'était vivre dans une oisiveté qui interrompait exclusivement les opérations agricoles, le métier de la guerre, et pour un petit nombre les rivalités de la cour, ceux-là doivent être étonnés de l'élan prodigieux qu'a pris depuis quarante ans, cette industrie jadis dédaignée.

Ils ne sauraient voir sans quelque scandale ces capitalistes disposant du présent sans avoir dans le passé d'antiques racines, ces capitalistes, créanciers des rois, rivaux des nobles, bienfaiteurs des peuples, sans le consentement desquels pas un emprunt ne se négocie, pas un traité ne se conclut, pas un coup de canon ne se tire, tant en Amérique qu'en Europe.

Les faits et les raisonnemens prouvent cependant, que plus la propriété et l'industrie jouissent d'une liberté entière, plus elles tendent à se confondre et plus elles deviennent amies. La propriété fournit les matériaux; l'industrie les met en œuvre; elle double par là la valeur de la propriété et de ses produits. Il ya donc entre la propriété et l'industrie, alliance, concours, coopération; il n'y a point hostilité.

Or, ce dont l'industrie a essentiellement besoin, c'est de repos et de liberté; de liberté, pour se livrer avec la sécurité qui lui est due à ses spéculations innombrables et diversifiées; de repos, parce que dans son activité infatigable, l'industrie a besoin de tous ses momens : elle n'a pas le loisir d'être factieuse; le tems est un de ses trésors; chaque minute est une richesse.

Mais ici je pressens une objection. Il ne s'agit point au fond de savoir si l'industrie ajoute à la valeur de la propriété prise abstraitement. L'industrie pourrait avoir cet effet, qu'il n'en arriverait pas moins qu'elle mettrait la propriété en circulation, qu'elle en amènerait le morcellement, et que de la sorte elle substituerait une infinité de petits propriétaires à un petit nombre de grands propriétaires. Je mettrai dans ma réponse la bonne foi qui me semble indispensable quand on a pour but, non de se combattre, mais de se comprendre. Oui, j'en conviens, les progrès de l'industrie ont pour résultat de mettre plus ou moins la propriété en circulation, et de faire, par conséquent, que la qualité de propriétaire se transmette plus souvent d'un individu à un autre. Ces mêmes progrès ont encore pour résultat de faire que la propriété soit morcelée jusqu'à un certain point.

Mais quant au premier de ces résultats, y a-t-il inconvénient, soit pour la propriété, soit pour les propriétaires? Pour la propriété nous avons dit que non. Pour les propriétaires, la question est de savoir s'il vaut mieux pour eux, dans l'état actuel de la société, qu'ils forment une classe ouverte à quiconque a les moyens d'y entrer, ou une classe plus ou moins fermée, et, par conséquent, objet de malveillance et d'envie...

Je puis me tromper, mais je n'hésite pas à me prononcer en faveur de la première opinion. Le règne des castes est passé. Que ce soit un mal, que ce soit un bien, n'importe, c'est un fait. Dès lors, moins une classe de la société ressemble à une caste, mieux cela vaut pour elle. Or, ce qui caractérise les castes, c'est le monopole. Plus vous désirez que la propriété soit sacrée, plus vous devez lui ôter toute ressemblance avec le monopole.

Quant au second résultat de l'industrie, le morcellement des propriétés, ce morcellement est-il un mal? Je ne puis aborder la question si bien discutée dans une autre chambre, de la petite ou de la grande culture, question dont la solution serait indispensable, pour apprécier les dangers ou les avantages du morcellement. Mais je dirai qu'à l'exception de circonstances extraordinaires et momentanées, telles que celles qu'avait créées la révolution, le morcellement des terres s'arrêtera toujours au point au-delà duquel il deviendrait funeste; que déjà il est arrêté; que l'espèce

de passion avec laquelle la classe laborieuse semble aspirer encore à la qualité de propriétaire, tient en grande partie aux vexations qu'elle a éprouvées durant des siècles, en sa qualité de prolétaire; qu'elle voit, dans ces réminiscences fort exactes du passé et dans ses craintes, que je n'appellerai pas tout à fait chimériques, sur l'avenir qu'on lui prépare, l'acquisition d'une propriété, si faible qu'elle soit, comme sa sortie d'une situation humiliante et sans défense, et qu'un arpent de terre lui paraît un asyle ou un égide. Ce motif existe moins aujourd'hui; il n'existerait pas du tout, sous un régime réellement libre, et l'on peut affirmer que l'homme, agissant alors d'après son intérêt, sans en être détourné par des considérations étrangères, les terres ne se diviseraient qu'autant qu'il le faut pour être mieux cultivées et plus productives.

Je passe à la seconde question. Est-il désirable pour un pays que la propriété territoriale soit concentrée dans les mains d'un petit nombre de grands propriétaires?

Sur ce point, je pressens qu'on m'opposera l'aristocratie anglaise, appuyée sur une concentration effrayante des propriétés; mais il serait facile de démontrer que c'est à des causes toutes différentes de cette concentration, et des substitutions qui la maintiennent, que sont dues l'illustration et l'influence de cette puissante aristocratie.

Et cependant, Messieurs, est-ce bien le moment de nous vanter la concentration des propriétés en Angleterre, quand tous les trois ou quatre ans la classe déshéritée se soulève, et n'est refoulée dans l'ordre établi que par le déploiement de la force armée? Me dira-t-on qu'elle se soulève contre l'industrie, qu'elle n'attaque pas les châteaux, mais les métiers et les machines qui lui disputent ses moyens d'existence? Sans doute, elle s'en prend à ce qui lui paraît la cause immédiate de son dénûment; mais qui ne sent que ce dénûment tient à une cause plus éloignée, le système de centralisation, qui laisse des milliers de prolétaires à la merci de chaque circonstance, et fait tourner jusqu'aux perfectionnements et aux inventions les plus utiles, au détriment de l'humanité.

Celui-là seul est attaché à l'ordre établi, qui, ne possédant qu'une aisance bornée, ne peut rien risquer sans tout compromettre. Relisez l'histoire: les hommes sans propriété sont les instrumens des factions; mais les chefs des factieux furent de tout temps de grands propriétaires.

Enfin, j'arrive à la dernière question. Les substitutions sont-elles favorables, soit à la propriété comme augmentant sa valeur, soit aux propriétaires comme les maintenant dans un état d'aisance?

L'orateur prouve facilement que les substitutions ôtant aux biens-fonds leur caractère le plus précieux aujourd'hui, la mobilité, elles sont nuisibles aux propriétaires qu'elles privent de pouvoir chercher un emploi plus utile de leurs capitaux.

Des substitutions, dit-on, conservent les familles. Eh! Messieurs, consultez les faits, les familles qui en ont joui, des substitutions, ont toujours languie ou bien succombé sous le poids de ce privilège onéreux et illusoire. Si l'on prenait en main le dictionnaire des noms historiques de la France, on les verrait, malgré les substitutions qui devaient perpétuer les mêmes propriétés dans le même sang, s'éteindre au bout d'un petit nombre de générations, et ces noms reportés, soit par des alliances, soit par des faveurs royales, à d'autres familles.

M. Benjamin-Constant dit en terminant:

On nous a beaucoup parlé dans ces jours derniers d'un avenir menaçant qui, dit-on, plane sur nos têtes. J'ai aussi mes pressentimens et mes alarmes; et puisque M. de Castelbajac, M. de Saint-Chamans, M. de Salaberry vous ont confié les leurs, j'ai le même droit, permettez-moi la même confiance. (Écoutez! écoutez!)

Oui, Messieurs, je le pense, poursuit l'orateur, des périls nous entourent; mais ces périls ne viennent ni de l'opinion qu'on peint comme égarée, ni de sa libre manifestation dont on s'efforce de vous effrayer. Une seule loi comme celle-ci est plus dangereuse que les manifestes de l'opposition la plus violente. Faites que vos lois ne violent pas la Charte, que vos mesures ne troublent pas la sécurité des citoyens, et ne redoutez pas les libelles; s'il y a des libelles, ils seront méprisés. Ne semez pas la division dans les familles, et vous n'aurez pas besoin d'empêcher qu'on écrive que grâce à vous les familles seront divisées. Ne tolérez pas d'associations illicites, et vous n'aurez pas besoin d'empêcher qu'on ne commente votre tolérance de ces associations. (Bruit à droite. Écoutez! Écoutez!)

Mais si, destructeurs de nos libertés et de nos codes, vous croyez qu'il suffit d'enchaîner la pensée; si l'examen de vos lois, le récit de vos actes et les réflexions que ces récits font naître, doivent être soumis de nouveau à ce qu'on pourra trouver de plus vil parmi les écrivains sans conscience et les parasites sans talens, alors, au milieu du silence universel, on triomphera peut-être momentanément des droits et des principes, alors sans être condamné à se justifier à cette tribune, et sans crainte d'être dévoilé par des journaux libres, on pourra pervertir nos codes, les entacher de substitutions, de privilèges, comme on pourra lever des impôts par ordonnance, livrer nos trésors à l'indigence avide d'une anarchie insolvable; tendre avec succès des pièges aux créanciers de l'état, lâcher au-dehors, contre les chrétiens, héros et martyrs, des renégats, fléaux de la religion, honte de notre armée; laisser au-dedans poursuivre à coups de pierre les protestans de Nîmes, sans que nul ne le sache, hors les assassins et les victimes. Mais je plaindrais les triomphateurs d'un jour, et je plaindrais surtout le pays sur lequel ils auraient gratuitement appelé les tempêtes.

M. de Girardin est appelé à la tribune, mais sa santé ne lui permettant pas de lire son discours, M. Méchin se charge de cette lecture.

Voici un passage de ce discours:

Ce qui console le ministère de sa défaite à la chambre des pairs c'est le résultat probable de cette nouvelle discussion. Il semble déjà jouir du résultat du scrutin. On peut remarquer qu'à la chambre haute M. le garde-des-sceaux a enveloppé son projet de loi de tous les trésors de son érudition; mais ici il le présente dans le plus simple négligé; il nous traite sans façon; il paraît dire: comptez sur moi, comme je compte sur vous.

La chambre a répondu à cette confiance, et la commission a été choisie comme si elle eût été nommée par le ministre lui-même. (À l'ordre! à l'ordre!)

M. le président. Il est impossible de laisser passer ces expressions; la chambre nomme ses commissions, et ce qu'on vient de dire est une véritable insulte.

M. de Girardin monte avec peine à la tribune, et d'une voix faible, mais assurée, il dit: S'il y a un rappel à l'ordre, c'est à moi qu'il s'adresse, et je ne vois pas comment on peut voir une insulte dans une vérité de fait. Je demande si tous les membres de la commission sont ou ne sont pas attachés au ministère.

J'ai dit et j'ai dû dire qu'il était impossible de choisir une commission plus agréable au ministère. (À l'ordre! à l'ordre!)

M. le président. Je persiste dans le rappel à l'ordre, parce que cette explication est une nouvelle insulte non seulement contre la chambre, mais contre des magistrats dont on connaît l'indépendance.

M. Méchin reprend sa lecture, et entre dans la discussion du fond de la loi, qu'il trouve dangereuse, immorale et inconstitutionnelle.

La suite de ce discours a excité à plusieurs reprises les murmures du centre et du côté droit.

— Parmi les pétitions présentées aujourd'hui à la chambre des pairs, s'est trouvée celle de M. Simon Lorieux; après une discussion à laquelle plusieurs orateurs ont pris part, l'ordre du jour a été adopté sur cette pétition.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 MAI.

On assure que lord Cochrane, qui a fait un assez long séjour à Bruxelles, vient de partir pour Flessingue.

Dans sa dernière lettre, le *Bourgeois de St. Martin* demandait si la régence et l'université de Liège avaient en effet adressé au gouvernement des réclamations tendant à faire repousser la requête du Sr. D\*\*\*, qui sollicitait l'autorisation d'ouvrir des salles de jeux à Chaudfontaine? — Oui, le fait est certain, et de plus ce qui doit faire concevoir l'espérance que la demande du Sr. D\*\*\* sera rejetée, c'est que depuis 4 ans (c'est-à-dire depuis le moment où l'entrepreneur essaya de s'établir ses jeux à Chaudfontaine) l'administration provinciale n'a cessé de réclamer contre le privilège que le Sr. D\*\*\* sollicite, en représentant combien il serait funeste pour notre ville et pour la prospérité de notre université.

Puisque l'ex-colonel Sève, aujourd'hui satellite d'Ibrahim sous le nom de Soliman-Bey, a acquis une triste et honteuse célébrité, quelques détails sur ce personnage, ne seront pas sans intérêt; ils sont empruntés à l'ouvrage de M. Lauvergne. (Souvenirs de la Grèce en 1825) que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

M. Sève est fils d'un meunier de Lyon, il s'engagea de bonne heure dans l'artillerie de la marine, déserta, prit le chemin de l'Italie, et s'enrôla de nouveau dans la ligne. En 1814, il était chef d'escadron et décoré de plusieurs ordres. Il se trouva sur le chemin de Bonaparte revenant de l'île d'Elbe, reçut une mission pour Toulon, fut nommé lieutenant-colonel, et assista à la bataille de Waterloo. Pendant le procès du maréchal Ney, il fut, à ce qu'il dit, chargé d'une commission importante, mais il échoua dans son projet. Forcé de quitter la France, il se rendit en Egypte. Le pacha, à qui il offrit ses services, les refusa d'abord, et Sève vint à Alexandrie dans le dénûment le plus complet; enfin il se décida à demander plus instamment un emploi.

Le pacha m'envoya chercher, et me demanda vaguement si j'entendais quelque chose à l'exploitation d'une mine de houille dont il voulait tirer parti et qu'on lui disait avoir son gisement aux environs de la Mer-que. Je répondis négativement, sans toutefois avouer une ignorance complète; il me frappa sur l'épaule, et me dit en riant que les Européens savaient tout, et qu'il ne doutait point mon exactitude.

Je partis comblé de ses dons, et j'arrivai après quelques jours de marche au lieu de ma destination. L'affaire du charbon n'était rien par elle-même; de misérables Napolitains avaient étalé aux yeux de Méhémet l'importance d'une pareille richesse dans son royaume, et celui-ci avait fait des dépenses qui pour le moins furent inutiles.

Le pacha ne tarda pas à rappeler Sève auprès de lui, pour l'aider dans le projet qu'il avait conçu depuis long-tems, celui de créer une armée et de la discipliner à l'instar de celle qu'il avait jadis vu en Orient opérer de si grandes choses. Les services que l'ex-colonel rendit au pacha dans cette circonstance, lui valurent le titre de bey, c'est alors qu'il prit le nom de Soliman. Mais il fallut acheter ces honneurs par l'apostasie le nouveau musulman prétend qu'il n'assistait qu'en hypocrite aux cérémonies de la mosquée et qu'il est resté chrétien au fond du cœur. C'est pour cela sans doute qu'il s'est chargé de diriger les hordes envoyées au massacre des Grecs.

Sève est d'une stature au dessus de la moyenne, sa tête est grosse, sa figure large, ses yeux sont bleus et perçants; il porte d'énormes moustaches, qu'il relève sans cesse; la petite-vérole l'a défiguré, néanmoins l'ensemble de sa physionomie commande l'obéissance. Il parle très bien le français, et ne manque point de cette érudition superficielle nécessaire dans le monde; seulement le ton et les manières d'un grenadier ne le quittent jamais. Il a, on peut le dire, un langage qui lui appartient; le beau, le sacré, l'indécemment, l'abominable, trouvent toujours place dans ses discours, et cette façon de parler ne l'abandonnerait point dans la société la plus polie.

Le portrait suivant d'Ibrahim-pacha trouve naturellement sa place à côté de son lieutenant Sève; c'est encore aux souvenirs de M. Lauvergne que nous l'empruntons.

La taille d'Ibrahim est au-dessous de la moyenne; son embonpoint menace de devenir énorme; ses mouvemens se rapprochent un peu du grotesque; sa tournure n'annonce rien de grave ni de distingué. Au premier abord, sa figure a un caractère de douceur et de gaieté qui vous surprend. Qu'on se représente une petite face avec des yeux gris, mobiles, et même caressants; une bouche qui rit toujours; des traits constamment épanouis et marquetés de rousseurs. Malgré les rides prématurées des tempes et de l'angle externe des yeux, sa figure encore fraîche contraste avec son âge, qui est de trente-sept ans. Rien en lui n'annonce un caractère supérieur ou des qualités remarquables. On le dit sévère et cruel dès sa plus tendre enfance; sa vie en est une preuve; mais je défierais un Lavater de noter sur son facies le signe qui l'indique. Je l'ai vu dans un moment d'impatience, et je puis affirmer qu'il n'apportait l'air d'un homicide; d'ailleurs, pour lui que l'habitude émousse le sentiment? Sa mise est très simple; on ne le reconnaît que par le cortège d'officiers de l'armée qui l'accompagnent dans ses courses. Il mène au camp une vie sobre et réglée, fume toujours, et boit très souvent du café. Sa tente est d'une simplicité remarquable, et ne se distingue nullement de celle des autres chefs.

Avant de parler de son caractère, il est important de considérer que le fils de Méhémet est atteint d'une maladie cérébrale intermittente, dont les effets se manifestent au dehors par des mouvemens convulsifs et des intonations bruyantes et saccadées de la voix.

Ibrahim est aussi illettré que son père; il a d'ailleurs été constamment éloigné de toute étude sérieuse par un amour violent pour les femmes, auquel on attribue la maladie qui le tourmente. Il ne manque point de pénétration, et sera toujours au-dessus de ceux qui l'entourent parce qu'il les méprise et qu'il est singulièrement méfiant. Il est ambitieux à la façon de Turcs; il pense qu'il est apte à remplir tous les grades et emplois que le sultan voudra bien lui conférer. Il est brave à la façon des preux; il n'a jamais pâli devant les périls que les Moraites ont amoncés sur sa tête. On l'a vu fumer sa pipe avec impassibilité à vingt pas d'un champ de bataille, où une balle bien ajustée aurait pu le frapper de mort.

#### II<sup>e</sup> PARODIE DU TARTUFFE,

À propos du projet de rétablissement de la censure dans un pays voisin.

Acte II, scènes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>.

Le personnage d'Orgon est représenté par C. X.; celui de M<sup>lle</sup>rianne par la France; les journalistes sont substitués à la suivante Dorine.

C. X.

... J'ai, ma chère fille, en vous  
Reconnu de tout tems un esprit assez doux.

Et de tout temps aussi vous m'avez été chère.

*La France.*

Je suis fort redevable à cet amour de père.

*C. X.*

C'est fort bien dit, ma fille, et pour le mériter,  
Vous devez n'avoir soin que de me contenter.

*La France.*

C'est où je mets aussi ma gloire la plus pure.

*C. X.*

Fort bien. Que pensez-vous de la dame censure?

*La France.*

Qui? moi?

*C. X.*

Vous. Voyez bien comme vous répondez.

*La France.*

Hélas! j'en pense, moi, tout ce que vous voudrez.

*C. X.*

C'est parler sagement... Dites-moi donc, ma fille,  
Qu'en toute sa personne un haut mérite brille  
Qu'elle vous plaît, vous charme, et qu'il vous serait doux  
De la voir, par mes soins, se rétablir chez vous.  
Hé!

*La France.*

Hé!

*C. X.*

Qu'est-ce?

*La France.*

Plait-il?

*C. X.*

Quoi?

*La France.*

Mesuis-je méprise?

*C. X.*

Comment?

*La France.*

Que voulez-vous, mon père, que je dise,  
Qui me plaît et me charme, et qu'il me serait doux  
De voir, grâce à vos soins, se rétablir chez nous.

*C. X.*

La censure....

*La France.*

Mon père, il n'en est rien, je jure.

Pourquoi me faire dire une telle imposture?

*C. X.*

Mais je veux que cela soit une vérité,  
Et c'est assez pour vous que je l'aie arrêté.  
(*Apercevant un groupe de journalistes qui écoutent.*)

La curiosité qui vous presse est bien forte,  
Messieurs, à nous venir écouter de la sorte.

*Les Journalistes.*

Vraiment, nous ne savons si c'est un bruit qui part  
De quelque conjecture ou d'un coup de hasard;  
Mais de ce beau projet l'on nous dit la nouvelle,  
Et nous l'avons traité de pure bagatelle.

*C. X.*

Quoi donc! la chose est-elle incroyable?

*Les Journalistes.*

A tel point.

Que vous même, Monsieur, nous ne vous croyons point.

*C. X.*

Je sais bien le moyen de vous le faire croire.

*Les Journalistes.*

Oui, oui! vous nous contez une plaisante histoire!

*C. X.*

Je conte justement ce qu'on verra dans peu.

*Les Journalistes.*

Chansons!

*C. X.*

Ce que je dis, ma fille, n'est point un jeu.

*Les Journalistes.*

Quoi! se peut-il, Monsieur, qu'avec l'air d'homme sage,  
Et cette barbe grise au milieu du visage,  
Vous soyez assez fou pour vouloir....

*C. X.*

Ecoutez!

Vous avez pris céans certaines privautés

Qui vous conviennent mal, et ne me plaisent guères.

*Les Journalistes.*

Parlons sans nous fâcher, honnête homme de père;

Vous moquez-vous des gens d'avoir fait ce complot?

Vous est-il inspiré par quelque esprit bigot?

Songez à quels périls votre dessein vous livre.

*C. X.*

Je vous dis qu'il me faut apprendre d'eux à vivre.

*Les Journalistes.*

Vous n'en feriez que mieux de suivre nos leçons.

*C. X.*

Ne nous amusons point, ma fille, à ces chansons.

Je sais ce qu'il vous faut....

*Les Journalistes.*

Mais....

*C. X.*

Songez à vous taire,

Sans mettre votre nez où vous n'avez que faire.

*Les Journalistes.*

Votre honneur nous est cher; nous ne pouvons souffrir

Qu'aux brocards d'un chacun vous alliez vous offrir.

*C. X.*

Vous ne vous tairez point.

*Les Journalistes.*

C'est une conscience

Que vous laissez commettre une telle imprudence.

*C. X.*

Vous tairez vous, serpents, dont les traits effrontés...?

*Les Journalistes.*

Ah! vous êtes dévot, et vous vous emportez!

*C. X.*

Qui, ma bile s'échauffe à pareille fadaise,

Et tout résolument je veux que l'on se taise.

*Les Journalistes.*

Soit. Mais, ne disant mot, l'on n'en pense pas moins.

*C. X.*

Vous avez là, ma fille, une peste chez vous  
Avec qui, sans péché, je ne saurais plus vivre.  
Je me sens hors d'état maintenant de poursuivre,  
Leurs discours insolens m'ont mis l'esprit en feu  
Et je vais courre un cerf pour me rasseoir un peu.

### LOGOGYPHE.

Dieu; tout puissant qu'il est, seul ne peut me former;  
Il lui faut un second. Lecteur, pour me trouver,  
A me chercher long-tems il faut que tu t'apprêtes:  
Je marche sur neuf pieds et je porte deux têtes.

Le mot de la dernière énigme est *pépin*.

TEMPÉRATURE DU 13 MAI.

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 14 d. au-dessus.

TAXE DU PAIN DU 13 MAI.

Seigle. . . . . cts 12 1/2  
Ménage. . . . . » 19  
Blanc. . . . . » 27

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE.  
BAL dimanche 14 courant, on y trouvera vins, liqueurs et  
rafraichissemens. Il y a des chambres et quartiers à louer.  
(483)

Dimanche et lundi prochain 14 et 15 courant, BAL au  
petit sans-souci sur Avroy. (488)

Hôtel du PONT NEUF, à Chênée.

N. PAINSMAX, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera  
BAL le lundi de la Pentecôte, 15 courant. (495)

### VENTE AUX ENCHÈRES.

Lundi 15 mai, à trois heures de l'après-dînée par le notaire  
Parmentier, en son étude, place de la Comédie, n. 784,  
1°. D'une grande maison n. 327, située rue du Moulin, au  
quartier de St.-Jacques, avec porte cochère, remise et grand  
jardin attenant;

2°. Et de la maison joignante, située rue du Vertbois, n. 328,  
faisant coin de la rue du Moulin, ayant porte cochère, remise,  
jardin, etc.

Ces maisons sont en très-bon état. S'adresser audit notaire dé-  
positaire des titres de propriété. (426)

A louer présentement les fours à chaux de Flône. S'adres-  
ser à M. Paquô, propriétaire, à Flône. (496)

A louer pour la St-Jean prochaine une bonne et jolie maison,  
bâtie à neuf, située rue de la Rose, contenant dix pièces, cabi-  
nets et alcoves, avec cour, fontaines, citerne, pompe et baignoire,  
plusieurs caves et toutes les comodités désirables. S'adresser au  
n. 1135, rue Puits-en-Sock, Outre-Mense. (493)

(49) Jeudi, 18 mars 1826, à deux heures de l'après-midi, ma-  
demoiselle la comtesse de Liedekerke-Surlet fera vendre en  
hausse publique et par lot, à sa ferme à Ans, quatre à cinq cent  
mille briques, provenant de démolition; plus, une quantité  
de poutres, vernes, wères et autres bois, etc.

MAGASIN DE DRAPERIES, rue du Pont-d'Avroy, n. 552.

Le propriétaire a l'honneur d'informer le public que son magasin est tou-  
jours bien fourni en draps de toutes qualités, qu'il vend à des prix très  
modérés. On trouvera les couleurs de mode: bronze, olive, lord-maire,  
oreille d'ours, bleu-haïti, vert, etc.

Tous les draps provenant d'une manufacture avantageusement connue;  
il peut garantir la bonne qualité, de même que la solidité des couleurs.  
N. B. Il tient aussi des articles de mode pour les dames, fait chapeaux,  
cornettes et tout ce qui a rapport aux modistes. (502)

Belle maison de commerce à louer pour la St-Jean prochaine, à  
l'enseigne de la Petite Parisienne, rue Pont-des-Arcles, n. 926.  
S'adresser au n. 955, chez H. VELU, horloger, même rue. (501)

PASQUET BRIARD et compagnie ont l'honneur d'informer Mes-  
sieurs les voyageurs qu'ils font partir tous les jours vers 4  
heures de l'après-midi, une diligence élégante et commode,  
contenant 15 places, se rendant à Verviers par la nouvelle  
route de la Vesdre, et repartant de Verviers pour Liège, à  
6 heures du matin et par la même route. (500)

A vendre, au numéro 454, rue Hors-Château, vieilles briques  
et pierres. (458)

Une servante munie de bons certificats peut se présenter  
faubourg d'Amereœur, n. 73.

Au n. 454, rue Hors-Château, on peut se procurer, gratis  
de la très-bonne terre de jardin. (301)

En vente chez DESSAIN, libraire, vis-à-vis du Palais, à  
Liège:

Notices sur le droit de terrage et sur le cens d'aveine, en  
matière d'exploitation charbonnière, au ci-devant pays de Liège,  
considérés d'après la législation et la jurisprudence, tant ancien-  
nes que modernes;

Par G. E. Brixhe, licencié en droit et avoué.

Prix: 60 cents.

PROSPECTUS.

Souscription d'un nouvel ouvrage de **MODELES DE MENUISERIE**, choisis parmi ce que Paris offre de plus nouveau, de plus remarquable et du meilleur goût, accompagnés de détails et développemens qui doivent en faciliter l'exécution.

Suivi de **L'ART DU MENUISIER** et d'un **TRAITÉ DES ESCALIERS**.

Composés et dessinés par les meilleurs artistes de Paris, les noms de M. Bury, architecte, auteur et dessinateur de l'ouvrage de MM. Normand, Tiery, Hibon, D. M. Crussière, ancien professeur du trait de menuiserie, auteur et rédacteur du *traité de construction*, sont assez avantageusement connus pour nous dispenser d'en faire l'éloge.

Les éditeurs croient rendre un vrai service au pays en l'enrichissant de cette édition économique, autant pour l'utilité que pour l'exécution et la modicité du prix.

La collection entière formera six livraisons grand in-folio, contenant 40 planches avec le frontispice, il paraîtra une livraison de 6 à 8 planches de six semaines en six semaines régulièrement à dater du 1er août prochain.

Prix de chaque livraison pour les souscripteurs 1 florin 50 cents des Pays-Bas avec le texte qui paraîtra avec la dernière livraison : ce prix sera porté à 2 fl. lors de la mise en vente de la 2me. livraison.

On souscrit :

A Liège chez **AVANZO** et **MORGANTE**, éditeurs de l'ouvrage, rue du Pont-d'île.

Nota. Les mêmes s'occupent en ce moment d'un ouvrage de **SERRURERIE** dans le même genre qui paraîtra incessamment.

Maison à vendre.

Jendi huit jain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé devant Mr. le juge-de-peace des quartiers de l'est et du nord, en son bureau rue Neuvice, n° 939, par le ministère de M<sup>e</sup> **PARMENTIER**, notaire, en vertu de jugement, à la requête de l'héritier bénéficiaire de Marie Hélène Antoinette Dewer, à la vente de la maison située rue sur la Batte, n° 1084, composée au rez-de-chaussée d'un salon, cabinet, cuisine, ayant une porte de communication dans la rue de la Barbe d'Or, cour, fontaine et deux caves.

Plus les rentes suivantes :

5 florins 74 cents, dus par la veuve Claessens, demeurant à Fexhe-Slins.

2 florins 43 cents dus par la d<sup>lle</sup> Jamar, demeurant à Liège, rue Hors-Château.

2 florins 26 cents dus par la d<sup>lle</sup> Frosé, demeurant rue Hors Château.

1 florin 48 cents dus par le sieur Fraikin, demeurant à Thilisse, commune de Herstal. (499)

(48) A vendre pour en jouir de suite,

1<sup>o</sup> Une maison de campagne bâtie à la moderne, avec trois bonniers de jardin et verger, le tout en un gazon, située à 12 1/2 mille, (2 lieues et demie) de Liège, à portée d'une chaussée.

2<sup>o</sup> La maison portant le n. 479, au commencement de la rue Hors-Château, à Liège, derrière les Mineurs.

On accordera beaucoup de facilité pour le paiement : on pourrait même traiter en échange contre des terres.

S'adresser à M. **FRESART**, devant Ste-Croix, à Liège.

En vente chez P. J. COLLARDIN, libraire, Place-Verte :

Choix des œuvres édités et inédites de **SERVAN**, avocat-général au parlement de Grenoble, avec des observations et une notice historique ; par A. de Portels, professeur au collège de France et à la faculté de droit de Paris.

Cette notice, qui sert comme d'introduction à l'ouvrage, est accompagnée de pièces justificatives, entr'autres de plusieurs lettres inédites de Buffon, Mirabeau, etc., etc.

L'ouvrage, imprimé chez P. Didot, l'aîné, forme 5 vol. 8°. Prix : 14 fl. 17 cents. (492)

Maison à vendre, propre à différents genres de commerce, située Quai du Pont des Arches, ayant porte cochère, cour, écurie, lavoir et une grande remise, pouvant servir de magasin ; cette maison dont l'intérieur est dans le goût moderne, se trouve dans le meilleur état, tous les foyers sont en marbre de bon goût, ornés de belles glaces etc. On accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser au notaire **BOULANGER**. (494)

Biens patrimoniaux à vendre.

Lundi 29 mai 1826, à 2 heures de l'après-dinée, en l'étude de M. **JAMOULLE**, notaire à Saive, commune de Celles, canton de Waremme, il sera procédé d'abord en masse, ensuite en détail, à la vente aux enchères publiques de treize pièces de terres labourables de première qualité, contenant 24 bonniers métriques, 36 perches, 874 palmes P.-B., et d'une prairie bien arborée, de la superficie de 2 bonniers métriques 88 perches 368 palmes : le tout situé sur le territoire de ladite commune de Celles, et détenu par François Hella.

S'adresser audit notaire **JAMOULLE** pour connaître les conditions : elles présentent toute sécurité pour les acquéreurs.

Le même notaire est chargé de vendre 20 à 25 bonniers de terre, situés dans les cantons de Landen, et 15 à 20 bonniers à Rosoux, canton de Waremme. Des annonces ultérieures indiqueront le jour que la vente de ces derniers biens aura lieu. (498)

**MARÉCAL-MATHIAS**, négociant, à l'Anneau d'or, rue du Stockis, derrière l'Hôtel-de-Ville, renouvelle l'avis que l'on peut acheter chez lui vins de Bourgogne, Bordeaux, Bar, Moselle, etc. : eaux-de-vie et genièvres, aux prix les plus avantageux, aux consommateurs.

(51) Jeudi prochain, 18 mai, à deux heures de relevée, le notaire **DUSART**, vendra dans un jardin de la maison n. 3 rue de la Chaîne, devant St. Thomas, deux planches de belles tulipes, trois de jeunes dites baguettes, et une belle tente. On pourra les voir pendant la matinée du jour de la vente.

(42) Vente après décès.

La vente des meubles et effets dépendants de la succession de mademoiselle Marie Joseph Labaye, annoncée pour le dix et ensuite pour le seize mai courant, n'aura lieu que le vingt-quatre même mois, aux deux heures de l'après-midi et le lendemain, si besoin, au domicile qu'occupait en son vivant ladite mademoiselle Labaye, sis Outre-Meuse au pied du Pont des Arches à Liège ; elle consiste en habillemens de femme, linge, literies, matelats, garde-robes, buffet, commodes, bois de lit, tables, chaises, horloge, tableaux entr'autres un Christ par Douffet, une Vierge par Carlier, une Madelaine et différents autres, objets ; Argent comptant.

(32) On cherche à acheter de rencontre une couple de meules, en pierres de Namur. S'adresser n° 571, Quai d'Avroy.

A vendre, de gré à gré, à un prix très avantageux, sept quinzièmes actions de la houillère dite la Violette, à Jupille, en bon rapport de houille et gros charbon.

S'adresser au notaire **Delexhy**, rue St. Séverin, à Liège.

M. **WALTHERY**, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège, voulant cesser entièrement son commerce d'aunage, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

Beaux quartiers garnis et indépendans à louer, place de la Comédie, n. 788. (32.)

(40) Mardi 16 mai vers les 4 heures de relevée on vendra chez P. H. J. **DUVIVIER**, rue Velbruck, un forté piano en acajou de Winants de Bruxelles à 4 pédales. On peut le voir dès à présent et l'obtenir à main ferme.

Eau de Salfers ou Selten de 1826, à vendre, Quai sur Meuse à l'Eau n° 946. (485)

A vendre de rencontre le recueil complet des décisions, arrêts et jugemens en matière de timbres, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de succession et des domaines. Cet ouvrage est très utile et même indispensable à MM. les receveurs d'enregistrement, des domaines, des droits de succession, conservation d'hypothèques, notaires et greffiers. S'adresser n. 1400 Outre-meuse, Pont-des-Arches. (452)

A vendre plusieurs pièces de prairie très fertiles, arrosées par la meuse dans l'intérieur de la ville de Liège, et contenant environ un et demi bonnier P.-B. S'adresser à M. **PAQUE**, notaire. (453)

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Ballice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtimens très solides et suffisans pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les élémens d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire **DEBEVE**, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

( ) Samedi, 20 de ce mois, à deux heures de relevée, les tuteurs des petits-enfans mineurs, héritiers bénéficiaires de la dame veuve Cuisset, feront vendre aux enchères publiques, à la maison où elle est décédée, rue Saint Severin, numéro 667, à Liège, par le ministère du notaire **PAQUE**, les meubles de ladite succession, consistant en, 1<sup>o</sup> chaises, tables, commodes, buffets, garde-robes, bois de lit, literie, batterie de cuisine.

2<sup>o</sup> Vin du pays, de Moselle, Muscat et Bordeaux, en bouteilles.

Tavel, Pomard et autres de Bourgogne, Champagne, Bordeaux, Saint-Georges, Mâcon, tous en cercle et de 1822 et environ 42 litrons de genièvre. — On pourra les déguster le jour de la vente de dix heures à midi.

Une place de chantre au Lutrin, étant vacante à la cathédrale, on invite ceux qui ont les qualités requises à se présenter au concours qui aura lieu le 15 juin 1826, dans ladite cathédrale, munis de leurs certificats de bonne conduite. (475)

( ) La vente fixée au 13 mai 1826, à la maison de la dame de Calwaert, est remise au lundi 22 mai et jours suivans aux deux heures de relevée, où il sera procédé en la maison sis rue derrière St. Jacques, n. 494, à Liège, par **Deloncin**, à la vente des meubles et effets de la succession de Madame la douairière de feu M. le baron de Calwaert, consistant en secrétaires, commodes, tables, chaises bourrées, canapés, lits, matelats, bois de lits, horloge avec sa caisse, miroirs, linges, vins, bijouteries, tabatière et montre en or, fusil de dame garni en argent, basses, une grande quantité de cahiers de musique, batterie de cuisine, etc., etc., etc.

Le tout argent comptant.